

PLAN DE PRÉVENTION (& Inspection commune préalable, en application du code du travail)

Exigence Veolia → rédaction d'un plan de prévention, quelle que soit la durée de l'intervention

LORS DE CHAQUE ENTRÉE SUR SITE, VOUS DEVEZ OBLIGATOIREMENT VOUS PRÉSENTER À L'ACCUEIL

Renseignements relatifs à l'intervention

Description détaillée de l'intervention : BROYAGE Déchets Kéol
 Lieu / zone de l'intervention : FFC Billy
 Intervention : Ponctuelle Annuelle - si annuelle → **Bon de Travail obligatoire a chaque intervention**
 Date de début de l'intervention : 01/01/2016 Nombre d'intervenants : 1 ou 2 Durée estimée de l'intervention : plusieurs jours

Entreprise d'accueil / utilisatrice (E.U) = Veolia

Raison sociale : SPEN BILLY
 Adresse : Chemin de la Côte, Le Mont Tornu 14370 BILLY (VALAMBRAY)
 Tél : 06 21 38 58 21 mail : maroua.ghouri@veolia.com
 Représentée par : Maroua GHOURI
 Fonction : Responsable d'exploitation
 Horaires du site : 8h-16h du lundi au vendredi

Entreprise extérieure (E.E)

Raison sociale : Valdignem Environnement
 Adresse : Rte du Manoir
 Tél : 06 81 67 70 17 mail :
 Représentée par :
 Fonction :
 Horaires de travail de l'équipe :
 Nombre de personnes : Dont : intérimaires

Sous-traitant N° 1 de l'Entreprise Extérieure (E.E)

Raison sociale :
 Adresse :
 Tél : mail : Cf annexes
 Représentée par :
 Fonction :
 Horaires de travail de l'équipe :
 Nombre de personnes : Dont intérimaires

Sous-traitant N° 2 de l'Entreprise Extérieure (E.E)

Raison sociale :
 Adresse :
 Tél : mail :
 Représentée par :
 Fonction :
 Horaires de travail de l'équipe :
 Nombre de personnes : Dont intérimaires

Caractéristiques de l'intervention / des travaux

Travail isolé oui non / Travail de nuit oui non
 Travail par point chaud oui non Si oui Permis de feu N°
 Travaux avec consignation oui non Si oui Bon de consignation N°
 Si oui, objet de la consignation :
 Travail en capacité oui non Si oui Permis de capacité / pénétrer N°
 Postes soumis à Surveillance Médicale Renforcée oui non
 Si oui, préciser :

Inspection préalable (à réaliser avant le début de l'intervention)

Date : 03/12/25
 Participants : BUNEL Nedovic
 Sur la base du plan de circulation :
 Délimitation des secteurs d'intervention
 Repérage des zones de circulation / stationnement & locaux sociaux
 Identification des zones de co-activité
 Information des CSSCT (EU + EE) : oui non
 Membres CSSCT de l'E.E (Noms & lieu de travail) :
 Au terme de l'inspection préalable :
 Aucune coactivité entre les activités
 Risque de coactivité des mesures de prévention communes doivent être prises
Contact EE du chantier (Nom & N° mobile) :

Équipements de Protection Individuelle

        Autre - Préciser :

Risques et mesures de prévention associées (en complément ou remplacement des consignes au verso)

Opérations	Risques	Mesures de prévention Entreprise Extérieure (E.E)	Mesures de prévention Entreprise Utilisatrice (E.U) = Veolia
	<u>Cf Note Opératoire Valdignem</u>		

En cas de co-activité avec d'autres entreprises → Nom des entreprises & travaux effectués : Cf Bons de Travail

Matériels, outillages, appareils et installations utilisés par l'Entreprise Extérieure (E.E) - Tenir à disposition les rapports de vérification à jour
Cf Drive

Date : 03/12/25
 L'Entreprise d'Accueil (Veolia) Nom et signature : GHOURI
 Entreprise Extérieure Nom et signature du représentant : BUNEL
 + Si plus d'un intervenant émargement personnel en annexe

Utilités à mettre à disposition par l'E.U (Veolia) Eau Air Électricité
 Autre - Préciser :

Annexes : Plan de circulation Veolia Engagement Veolia Mode opératoire Permis de feu
 Fiche Données Sécurité Consignes environnementales & énergie Analyse de risques
 Attestation de qualification du personnel de l'E.E Attestation de compétence pour l'exercice de l'activité de l'E.E (autorisation, agrément, certificat...) Autres - Préciser : RAS

PLAN DE PRÉVENTION (& Inspection commune préalable, en application du code du travail)

Exigence Veolia → rédaction d'un plan de prévention, quelle que soit la durée de l'intervention

L'entreprise extérieure s'engage à :

- informer ses personnels ou ceux travaillant pour son compte des dispositions du présent document.
- être en conformité avec la réglementation en vigueur en matière de travail, d'hygiène, de sécurité, d'environnement et d'énergie.
- mettre à disposition du **personnel qualifié (le personnel doit être en possession de ses attestations de compétence pendant l'intervention).**
- mettre à disposition du **matériel adapté à l'utilisation, conforme, en bon état et vérifié** conformément aux périodicités fixés par la réglementation (**tenir à disposition les rapports de vérifications périodiques à jour.**)

Vous intervenez sur un site Veolia Recyclage & valorisation des déchets qui est certifié et labellisé selon plusieurs référentiels : Sécurité et/ou Qualité et/ou Environnement et/ou Énergie

En effet, Veolia Recyclage et Valorisation des Déchets (RVD) a décidé de mettre en place et de piloter un système de management intégré en mettant au même niveau d'attention et d'exigence ses performances : **sociale, commerciale, environnementale, sociétale et économique & financière.**

Ce système de management est mis en œuvre dans toutes les entités RVD. Nous attendons de vous que vous respectiez les consignes en vigueur sur nos sites.

Toute personne ne respectant pas les consignes pourra être exclue du site.

Consignes générales à respecter

	En cas de détection d'éléments radioactifs, prévenir immédiatement le personnel Veolia et appliquer le mode opératoire décrit pour chaque site		Ne pas encombrer les voies de circulation et dégagements Nettoyer et ranger régulièrement votre zone de travail
	Limitier au maximum les consommations d'énergie (eau, électricité,...) Éteindre les lumières, Couper, mettre à l'arrêt les équipements / engins lorsqu'ils ne sont pas utilisés		Tout rejet dans le milieu naturel, dans les bassins ou fossés (produits, déchets,...) est interdit . L'Entreprise Extérieure est responsable des déchets quelle produit Éliminer les déchets conformément à la législation en vigueur
	Repérer les issues et moyens de secours mis à disposition. Repérer le point de rassemblement		INTERDICTION

Consignes en cas d'urgence



Secours d'urgence: 15 ou 18 / 112

INCENDIE /ÉVACUATION 	Arrêter la prestation; Alerte le personnel du site (qui coordonnera l'intervention et les secours); Dégager la zone sans prendre de risque. <i>Si l'alerte évacuation est donnée, rejoindre le point de rassemblement en gardant son calme</i>	BRÛLURE CHIMIQUE 	Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 20 minutes; Enlever immédiatement tout vêtement souillé sous l'eau en laissant les tissus adhérent à la peau et conserver le produit mis en cause; Alerte le personnel du site qui contactera les secours.
ACCIDENT 	Protéger la victime en la mettant en situation de sécurité (couper les énergies, arrêter les équipements, baliser); Alerte le personnel du site (qui coordonnera les secours); Attendre les SST et secours auprès de la victime.	DISPERSION ACCIDENTELLE 	Arrêter la prestation; Alerte le personnel du site (ballisage, mise en place d'un tapis obturateur,...); Mettre de l' absorbant en traitant en priorité les risques d'écoulement dans le réseau d'eau; Ramasser l'absorbant en suivant les consignes du personnel du site.

CONSIGNES SPÉCIFIQUES DE SÉCURITÉ

Activité / lieu d'intervention	Risques associés	Mesures préventives (à la journée)	EU	EE	Activité / lieu d'intervention	Risques associés	Mesures préventives (à la journée)	EU	EE
Travaux par points chauds (soudage, meulage, découpe...)	Incendie Brûlure Électrisation	Permis de feu & consignes associées Ecran de protection contre les projections Ballisage Moyens d'extinction à proximité Vérifier l'absence de matières inflammables	x	x	Nettoyeur Haute-pression	Rupture d'un flexible Température de l'eau Électrisation	Raccordement de sécurité anti-fouettement des flexibles au niveau des raccords Ballisage Mettre hors tension et protéger tous les éléments électriques à proximité EPI adaptés	x	x
Travaux en hauteur Echelles Echafaudage Nacelles Fosses	Chute de personne (hauteur, profondeur) Chute d'objets	Ballisage Nacelle : Un surveillant au sol obligatoire Echelles : Autorisées si absence d'autres moyens techniques Protéger les fosses, quais, regards pour éviter les chutes	x	x	Travaux d'ordre électrique	Électrisation Électrocution Brûlure Arrêt imprévu du process	Intervention sous la responsabilité d'une personne de l'entreprise EE formée et compétente Habilitations électriques à jour délivrées par le chef d'établissement Consignation /condamnation par EU le cas échéant. Pour le matériel électrique portatif, travailler si possible en TBTS (Très basse tension de sécurité - 24 volts - 30 mA)	x	x
Circulation (à pied + véhicule) Sur le site Sur le chantier	Heurt Choc Chute d'objet Chute de plain-pied	Respect du plan de circulation (signalisation & vitesse) Interdiction d'évoluer dans la zone de circulation d'un véhicule/engin sans mission précise. Si besoin signaler sa présence au conducteur, attendre son accord et rester en contact visuel avec lui	x	x	Intervention en zone ATEX	Explosion	Communication du zonage ATEX à l'EE et signalisation Formation ATEX des intervenants EPI antistatiques Appareils et équipements de travail ATEX marqué Ex	x	x
Manutention Mécanique (engin, chariot, nacelle,...) Manuelle	Heurt Choc Renversement	Adapter les moyens de manutention à la charge	x	x	Travail isolé	Malaise	Surveillance directe (travail en binôme) Surveillance indirecte (pti, dati, talkie..)	x	x
Travail en espace confiné (Puits, bâches, silos, fosses)	Asphyxie Anoxie	Permis de capacité / pénétrer & consignes associées	x	x	Outils pneumatiques, thermiques, électriques	Électrisation, Électrocution, rupture de flexible	Outils électriques conformes de classe 3 ou 1 avec conducteur de protection ou alimentés en basse tension Protéger les câbles d'alimentation contre l'écrasement Raccordement des outils à des prises normalisées Cordons d'alimentation en bon état Aucun conducteur nu sous tension Protection 30 mA Vérifier le bon raccordement des flexibles	x	x
Intervention dans une zone de co-activité	Interaction diverse, chute...	Prendre connaissance des risques des autres entreprises Ballisage	x	x	Nettoyage	Poussière Électrisation Rupture de flexible Bruit Chaleur	Habilitation électrique adaptée à l'intervention (nettoyage d'armoires électrique ou au voisinage) EPI adaptés à la tâche et au milieu (protections auditives, gants, lunettes, masque...) Ranger le matériel après utilisation Interdiction d'intervenir sur les organes de commande des machines ou équipements	x	x
Travaux sur machine / équipement	Écrasement, arrachement	Bon de consignation & consignes associées Vêtement amples & écharpes interdits	x	x					
Utilisation de produits chimiques	Brûlure chimique	Fiches Données de Sécurité à disposition EPI adaptés aux risques chimiques Produits chimiques identifiés et posés sur rétention	x	x					

PLAN DE PRÉVENTION (& Inspection commune préalable, en application du code du travail)

Exigence Veolia ⇒ rédaction d'un plan de prévention, quelle que soit la durée de l'intervention

Cette information est à faire par le responsable de chaque entreprise intervenante auprès de son personnel avant le début du travail ou directement par le responsable du chantier Veolia

Nature de l'opération : Beauvage DV

Nom de l'entreprise : Valdignium

Responsable de la formation : Rédéric BUNEL

Moyen de diffusion du plan de prévention :

- Affichage
- Diffusion écrite
- Réunion d'information

Le personnel de l'entreprise reconnaît être informé des risques, consignes et mesures préventives contenus dans le plan de prévention et de les appliquer.

NOM	PRÉNOM	n° Mobile	SIGNATURE	DATE
FRERET	Stam	VLE 1 06 38 28 30 62		
CHAPET	Sébastien	VLE 3		
FILLATRE	Anthony	VLE 2		
PORET	Cyril	—		
HEUSE	Tristan	—		
RENAULT	Johan	—		
RIQUIER	William	—		